

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 JUILLET 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **LUNDI 17 JUILLET**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – Michel BOUILLON – Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

François BERROU ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON
Cécile CHEVREUIL ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ
Stéphanie HERVAGAULT ayant donné pouvoir à Roland PAQUET
Aurélie VULLO STIENNE
Meggie GENDROT

Secrétaire : Julie CHARPENTIER

Date de convocation : Mercredi 12 juillet 2017

Sans observation, les comptes rendus des séances des 26 et 30 juin 2017 sont approuvés à l'unanimité.

**QUESTION 1
Délib 2017-08-47**

**INSTALLATION CONSEILLERE MUNICIPALE
DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES ET
ORGANISMES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris acte, en date du 4 juillet 2017, de la démission de ses fonctions de conseillère municipale de Françoise PIAU de la liste « Nouveau souffle, nouvel élan pour le Bourgneuf la Forêt ».

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal par le ou la candidat (e) venant immédiatement ensuite sur la même liste,

- Madame **Florence LAMBARÉ** déclare accepter et elle est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Madame Florence LAMBARÉ est désignée membre des commissions communales.

- Enfance Jeunesse
- Information et Communication
- Cérémonie des Vœux

Et membre du Centre Communal d'Action Sociale

Lecture de Françoise PIAU à l'attention du Conseil Municipal est donnée.

**QUESTION 2
Délib 2017-06-48**

**PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2016 DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Arrivée de Lilian BEGUE

Monsieur le Maire présente le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2016.

- 9 715 tonnes de déchets collectés en 2016 sur les 14 communes du canton de Loiron
- 62 points tri contre 50 en 2015
- 1 050 passages en moyenne par semaine en déchetteries

En 13 ans,

- 110 kg d'ordures ménagères par habitant en moins,
- plus 13 kg triés
- plus 140 kg de végétaux

1,3 millions de dépenses financés à hauteur de 61% par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le reste par la redevance spéciale, revente de matériaux, aides éco organismes et divers

Le coût annuel du service représente une moyenne de 50 €/habitant ou 1€/semaine.

Projets futurs :

- Finaliser le déploiement des bornes enterrées
- Renouvellement des marchés de collecte OMR , tri sélectif et collecte en déchetteries
- la réorganisation de la déchetterie de Port-Brillet.

Le Conseil Municipal en prend acte. Le document complet est tenu à la disposition du public.

QUESTION 3 Délib 2017-06-49	OUVERTURE DE DEUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE Ajustement de la décision du 22 mai 2017
--	---

Monsieur le Maire rappelle la décision du 22 mai dernier de création de trois postes d'agents communaux dont deux sur les cadres d'emploi de

- D'ATSEM ou ADJOINT D'ANIMATION à l'école publique y compris des temps périscolaires, TAP et restauration scolaire à raison de 28.50/35^{ème} en temps annualisé
- D'ADJOINT D'ANIMATION au périscolaire, TAP, restauration et entretien de locaux à raison de 18.75/35^{ème} en temps annualisé.

Au vu de la tendance de la diminution des effectifs à l'école, de l'incertitude concernant l'évolution de la semaine scolaire, de l'interrogation sur le maintien ou pas des TAP tels qu'ils fonctionnent actuellement, se pose la confirmation de la création de deux emplois permanents.

Considérant la réorganisation des différents services scolaires, périscolaires, restaurant, la démission de la personne en contrat d'avenir sur un emploi d'adjoint d'animation,

Par conséquent, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE D'OUVRIR** deux emplois en contrat à durée déterminée de 11 mois

-au titre de l'article 3-3 5°

-pour l'emploi à l'école publique à raison d'une rémunération de 134.72 heures mensuelles du 1er septembre 2017 au 31 juillet 2018 congés annuels compris sur le grade d'adjoint d'animation.

- au titre de l'article 3-2 -pour l'emploi d'adjoint d'animation à raison de 84 heures mensuelles du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018, congés annuels compris, sur le grade d'adjoint d'animation

Des heures complémentaires pourront être demandées à ces agents pour les besoins des différents services.

D'AUTORISER le Maire au recrutement et à signer les contrats à durée déterminée.

QUESTION 4 Délib 2017-06-50	AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION TITULAIRE
--	---

Monsieur le Maire rappelle la réorganisation des différents services scolaires, périscolaires, restaurant pour la prochaine rentrée, du constat depuis quelques années de la rémunération d'heures complémentaires auprès de l'agent titulaire sur le grade d'adjoint d'animation à 30/35^{ème} justifiant la nécessité d'ajuster le temps de travail de ce poste.

Aussi, sur sa proposition, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de porter le temps de travail du poste d'adjoint d'animation occupé par Mélina GUESNERIE de **30 h à 32 h/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017.**

MODIFIE le tableau des effectifs communaux en conséquence

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté portant augmentation du temps de travail.

QUESTION 5	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE
-------------------	---

Après présentation par Gilbert FAUCHARD, responsable voirie des devis de marquage au sol sur les voies à l'intérieur de l'agglomération et sur proposition de la commission, le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise CREPEAU de Villiers Charlemagne pour un montant TTC de 2 993.04 € TTC comprenant également la fourniture de deux panneaux de signalisation « piétons » à installer en bas de la rue des Chevaux..

QUESTION 6

VENTE MATERIAUX-EQUIPEMENTS-MOBILIERS

Le Conseil Municipal valide la délégation donnée au Maire pour négocier et fixer le prix de vente de matériaux – équipements et mobiliers d'occasion qui n'ont plus d'utilité pour la commune et qui pourraient être mis en vente.

QUESTION 7

COMPTE-RENDU PRESENTATION DU PROJET DE FUSION CAL ET CCPL

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la présentation faite le 3 juillet dernier d'étude de faisabilité et d'opportunité du projet de fusion entre Laval Agglomération et la Communauté de Communes du Pays de Loiron.

Cette étude a été engagée afin d'obtenir une vision claire de faisabilité de ce projet qui pourrait avoir lieu s'il était confirmé au 1^{er} janvier 2019.

Une restitution du travail des 8 groupes en atelier a été faite sur les thématiques de

l'Aménagement de l'espace, mobilité et habitat	Développement économique et agriculture
Tourisme	Environnement
Eau et Assainissement	Culture
Service à la population	Finances

La fusion entraînerait la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui hériterait des contrats, biens, droits, obligations et services des communautés antérieures prenant l'ensemble des compétences obligatoires exercées aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération de Laval.

Pendant une période transitoire, il est possible d'exercer de manière différente les nouvelles compétences. Le nouvel EPCI peut aussi restituer des compétences aux communes par simple délibération ou les généraliser.

Les agents des deux structures deviendraient automatiquement agents de la nouvelle communauté.

En matière de fiscalité un lissage peut s'opérer sur plusieurs années afin d'arriver à une convergence des taux. Les éléments qui composent les bases d'imposition devront s'harmoniser.

Deux mécanismes pour la gouvernance soit par défaut avec une répartition des sièges de manière proportionnelle ou selon un mode de répartition à définir par les communes (mais qui doit toutefois respecter le critère population).

Par application de la loi : la répartition donnerait : 1 délégué x 28 communes, 33 pour Laval et 14 répartis sur St Berthevin, Bonchamp, Changé, L'Huisserie et Louverné.

Le bureau comprendrait 40 membres avec au moins un élu par commune.

L'arrêté de proposition de fusion relève maintenant soit de l'initiative d'une ou plusieurs communes ou d'une ou plusieurs communautés de communes, du Préfet ou de la CDCI.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique est programmée le 13 septembre à 20 heures au niveau de la communauté de communes du Pays de Loiron salle des 3 Chênes pour une présentation du projet de territoire et du projet de fusion des deux intercommunalités.

Séance levée à 22 heures 40